

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **12. Attribution des subventions 2023 - Secteur Commémoration**

***Monsieur AUDION rapporte :***

Dans le contexte général de maîtrise des dépenses, les crédits consacrés aux subventions dans le budget 2023 ont été maintenus à leur niveau de l'année 2022.

Il est à noter que les associations du secteur commémoration ont bénéficié pour l'année 2022 des mises à disposition suivantes pour :

- L'Association républicaine des anciens combattants (ARAC) :

- 1 fois par mois + 1 fois par an – salle Pan Grenouille + 1 fois salle Pacaille (Maison de la Carrière) – réunion mensuelle et assemblée générale.
- L'Union nationale des combattants section Orvault (UNC) utilise :
  - 1 fois par an – salle du Parc (Gobinière), pour l'assemblée générale annuelle.
- Les messagers du Cens :
  - 1 fois par an – 1 salle pour l'assemblée générale annuelle ;
- Le Souvenir Français.
  - 1 fois par an – salle Pacaille (Maison de la Carrière) – pour l'assemblée générale annuelle.

Pour le secteur « Commémorations », il est proposé d'attribuer les subventions 2023 telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Actions développées sur la commune</b>	<b>Motifs de la demande</b>	<b>Attribution 2022</b>	<b>Proposition 2023</b>
Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)	Commémorations à Orvault les 19 mars, 8 mai et 11 novembre	Achats de gerbes Plaques sur tombes Frais de bureau	240,00 €	240,00 €
Union nationale des combattants section Orvault (UNC)	Commémorations à Orvault les 7 et 8 mai ainsi que le 11 novembre  Rencontres amicales et festives, théâtre, déjeuner dansant Sorties et voyage	Pas de demande en 2022	0,00 €	0,00 €
Les Messagers du Cens	Lâchers de pigeons voyageurs les 8 mai et 11 novembre	Participation au coût des concours Prise en charge financière des entraînements, de la vaccination et de la taxe transport	192,00 €	192,00 €
Le Souvenir Français	Transmettre la mémoire aux jeunes générations	Emmener les enfants d'une école d'Orvault qui ont chanté à l'occasion du 11 novembre 2021 au Maquis de Saffré en juin 2022	300,00 €	300,00 €
<b>Total</b>			<b>732,00 €</b>	<b>732,00 €</b>

Les crédits sont prévus, pour l'ensemble de ces subventions, sur le compte 6574.020.

**DECISION**

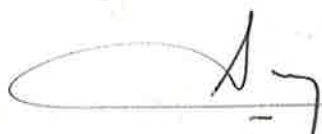
Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions du secteur commémoration telles que ci-dessus présentées.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire  
**Le Directeur général**

**Le secrétaire de séance**



**Jean-François MAISONNEUVE**

**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023

